CONVENTION NATIONALE.

MOTION D'ORDRE

PAR DUPUIS,

SUR LE CRÉDIT PUBLIC.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

~~FRC~~ 12334
Case FRC 18124

CITOYENS-COLLÈGUES,

La queſtion importante des finances, que vous avez miſe à l'ordre du jour, appelle toutes les lumières des repréſentans du peuple, comme elle appelle toute l'attention du peuple lui-même qui vous a confié le ſoin de ſes intérêts avec le dépôt de ſa toute-puiſſance. Je dois donc auſſi mettre en commun avec vous mes réflexions, & vous faire part de mes vues ſur les meilleurs moyens d'améliorer la fortune publique; je vous les propoſerai avec le doute d'un homme qui a toujours été étranger aux ſpéculations fi-

THE NEWBERRY LIBRARY

nancières, & qui dans toutes les opérations de ſon eſprit n'a jamais cherché d'autre guide que la nature & le bon ſens. Si je n'ai point ces conceptions hardies qui créent tout-à-coup les ſyſtêmes heureux, qui décident du bonheur des empires, & qui deſſinent à grands traits les plans politiques & financiers qui doivent diriger la marche de ceux qui gouvernent les États, j'eſſaierai au moins d'examiner quelles doivent être les baſes ſur leſquelles doit s'appuyer le vaſte édifice de la fortune publique. Quel que puiſſe être le plan qu'il vous plaiſe d'adopter, vous avez à réparer les fautes de l'adminiſtration des rois pendant plus d'un ſiècle, auxquelles ſe ſont jointes celles des aſſemblées qui vous ont précédés & celles dans leſquelles on vous a entraînés vous mêmes, c'eſt-à-dire, toutes les fautes qui ne ſont pas les vôtres; car celles qu'on vous a forcés de faire, ou plutôt qu'on a faites ſous votre nom, ne vous appartiennent pas: &, ce qui eſt le comble de l'injuſtice, on vous rendra reſponſables de toutes; puiſque c'eſt la dernière adminiſtration qui s'offre toujours ſeule aux regards, & conſéquemment aux reproches & à la reſponſabilité. Ce fut l'embarras des finances qui détermina une cour corrompue par le luxe & épuiſée par ſes folles dépenſes, à convoquer l'aſſemblée des notables, afin que ce fantôme de repréſentation nationale, compoſé en grande partie des oppreſſeurs du peuple, l'autoriſât à lever ſur ce même peuple de nouvelles impoſitions pour fournir au luxe inſolent des rois & de leurs courtiſanes. L'inſuffiſance de ce moyen força le deſpote à donner à la France une aſſemblée d'États-généraux, que ſes prédéceſſeurs avoient ſoigneuſement écartée, & dont la nation ſembloit avoir oublié juſqu'au nom. Là, le deſpotiſme trouva l'écueil de ſa puiſſance; la nation rentra dans tous ſes droits: mais ſes finances ne furent pas pour cela régénérées avec elle. La révolution donna naiſſance à de nouvelles dépenſes, & anéantit les anciennes reſſources, celles des impoſitions qui réparent annuellement ce qu'annuellement on dépenſe. Ce fut une grande faute; ceux qui la firent, ſongèrent plus à flatter le peuple qu'à le ſauver. Les domaines nationaux auroient dû être affectés à rembourſer l'ancienne dette, & à ſervir aux dépenſes extraordinaires de la révolution, tandis que les impoſitions auroient fourni aux dé-

penſes fixes, & qui, en ſe renouvelant chaque année, ſe ſeroient trouvées chaque année acquittées par l'impôt; car enfin ce nom ne doit pas effrayer un peuple libre, & qui eſt diſpoſé à conſerver ſa liberté au prix même de ſon ſang. D'ailleurs, le renchériſſement de toutes choſes réſultant de la baiſſe de l'aſſignat eſt devenu pour le peuple un impôt plus onéreux que celui dont on l'a affranchi, & cet impôt tourne, tout entier au profit de l'agioteur ſans avantage pour l'État. Mais on trouva alors la planche des aſſignats infiniment plus commode que le rôle des contributions; & dès-lors, ne calculant plus les dépenſes, l'aſſemblée conſtituante tranſmit cette planche féconde à l'aſſemblée légiſlative qui nous l'a fait paſſer; & en même temps ces aſſemblées nous ont tranſmis le fardeau de la dette publique infiniment plus peſant qu'elles ne l'avoient reçu, & elles nous ont légué la guerre avec toutes ſes dépenſes & la reſponſabilité de leurs erreurs. En créant une nouvelle monnoie, nos prédéceſſeurs n'ont penſé qu'aux moyens de commencer la révolution, & non pas à ceux de la finir.

Je n'ignore pas que cette nouvelle monnoie a une baſe réelle dans les domaines nationaux : mais ceux qui l'ont créée n'ont pas obſervé que le crédit public comme le crédit particulier s'appuie moins ſur les baſes réelles que ſur les baſes d'opinion; & c'étoit l'opinion qu'il falloit conquérir. Auſſi, pour l'avoir négligée, ils n'ont pas été plus heureux que nos contrôleurs-généraux dans le choix des moyens les plus propres à rétablir nos finances, parce que, comme eux, ils n'ont pas réuſſi à inſpirer la confiance ſans laquelle point de crédit, même pour celui qui a plus qu'il ne lui faut pour ſatisfaire à tous ſes engagemens. La France a été réellement riche en domaines & pauvre en crédit, comme l'étoient autrefois ces grands propriétaires, ſans ordre ni conduite, à qui l'on prêtoit à de gros intérêts, & qui payoient avec uſure leur mauvaiſe réputation & le diſcrédit dans lequel ils avoient laiſſé tomber leurs papiers. C'eſt donc l'opinion ou le crédit que nous devons chercher à rétablir; & nous avons d'autant plus droit d'y prétendre, qu'il aura pour baſe des richeſſes réelles & plus que ſuffiſantes pour achever notre glorieuſe révolution.

328

Le crédit des États, comme celui des particuliers, s'appuie principalement ſur l'opinion qu'ils réuſſiſſent à donner de leur bonne foi, de leurs reſſources, de la ſageſſe de leur adminiſtration, & de la ſtabilité de leur gouvernement. Avant que vous puiſſiez eſpérer quelque ſuccès des divers plans de finance qui nous ont été ou qui pourront nous être préſentés, il faut que préalablement vous travailliez à bien établir, dans l'opinion publique, ces quatre baſes de la confiance, ſans laquelle tous les projets, quelque ſagement conçus d'ailleurs qu'ils ſeront, reſteront ſans aucun effet. Examinons donc où nous en ſommes à cet égard.

Le premier acte de l'aſſemblée nationale conſtituante, je le ſais, fut de prendre, ſous la ſauve-garde de la loyauté françaiſe, la dette publique. Elle penſa que la bonne foi eſt la baſe de tout bon gouvernement, & vous avez toujours profeſſé les mêmes principes, parce qu'ils ſont les vôtres & ceux de la nation que vous repréſentez; mais vos comités des finances ne vous auroient-ils pas engagés dans des opérations dont les réſultats ſembleroient difficiles à concilier avec ces mêmes principes? Par exemple, s'ils vous avoient déterminés à convertir en inſcription ſur le grand livre, une créance qui devoit être ſoldée comptant; s'ils avoient rendu rentier celui de vos créanciers qui n'eut jamais intention de l'être; s'ils vous avoient fait décréter une retenue d'un cinquième ſur des rentes affranchies de toute impoſition; s'ils avoient mis un *maximum* ſur certaines rentes; s'ils en avoient changé la nature; il eſt évident qu'ils vous auroient fait manquer à vos engagemens & conſéquemment à la bonne foi: car la bonne foi conſiſte à tenir nos engagemens, quelqu'intérêt pécuniaire qui puiſſe nous déterminer à ne le pas faire. Si c'eſt encore chercher à ſe populariſer que de rappeler les principes ſacrés de l'éternelle juſtice, ma popularité eſt celle de toute la Convention; car elle ne reconnoîtra jamais d'autres baſes dans ſes opérations que la juſtice.

Oui, citoyens-collègues, je connois trop bien l'eſprit qui vous anime, pour ne pas rendre hommage à la pureté des vues qui vous dirigent, & à votre bonne foi; mais ſouffrez que je vous diſe, pour le créancier, peu importe qu'il ſoit fruſtré de ſes droits par un débiteur qui trompe, ou par un débiteur qui s'eſt trompé; ſi ce n'eſt que, dans ce dernier cas, il a l'eſpoir

que celui-ci, plus éclairé, réparera l'injuſtice qu'il n'a jamais eu intention de faire. Auſſi eſt-ce pour cela que je vous propoſe d'examiner ces différentes queſtions, qui intéreſſent votre bonne foi, tant que les changemens que vous aurez pu faire dans la nature des créances ne ſeront pas faits de l'aveu des créanciers; car, vous ſavez auſſi bien que moi, que, quelque pouvoir que l'on ait de faire une injuſtice, on n'a jamais celui d'empêcher qu'elle n'en ſoit une. Toutes les lois ſur les diverſes dettes de l'Etat doivent donc être revues, & vous ne pouvez refuſer aux créanciers la ſatisfaction qu'ils ont droit d'attendre de vous. Il ne vous eſt pas plus permis d'altérer les conditions auxquelles vous avez traité avec les particuliers, qu'il ne l'eſt aux particuliers de changer celles des contrats qu'ils font entr'eux. Votre reſpect pour les conditions des traités, que l'Etat fait avec eux, doit être d'autant plus grand, que celui qui eſt le plus fort doit être le plus juſte.

S'il vous étoit échappé par haſard quelqu'erreur de cette nature, vous auriez déja affoibli une des baſes de votre crédit, la bonne foi; & ſi vous perſiſtiez à ne pas la réparer promptement, vous l'auriez tout-à-fait perdu. Chargez donc vos comités de vous rendre promptement compte de toutes les réclamations qui leur ſont adreſſées ſur leurs opérations financières, relatives aux divers créanciers de l'Etat, afin que l'aſſemblée juge ſi la foi nationale n'a pas été compromiſe. C'eſt aux yeux de toute l'Europe que vous devez prouver qu'elle n'a ſouffert & qu'elle ne ſouffrira jamais aucune atteinte, & que ſi la bonne foi étoit bannie du reſte de la terre, elle aura toujours un aſyle au ſein de la repréſentation du peuple français.

Préſentez enſuite à la nation le tableau de vos reſſources qui doivent être déſignées d'une manière moins vague qu'on ne l'a fait juſqu'ici, & qui donne une idée plus préciſe du gage affecté à vos aſſignats: ce tableau détaillé ne coûteroit pas plus à faire imprimer que le volumineux recueil du déſaſtreux *maximum*, qui n'a profité qu'à ceux qui l'ont fait ſolliciter; & que ce livre rouge, teint du ſang des malheureux condamnés, qui offre moins un tableau de la fortune publique, que celui des crimes de la plus affreuſe des tyrannies. Une eſtimation approchée des biens mobiliers & immobiliers

à vendre dans chaque canton, ſans deſcendre toutefois dans les détails particuliers, ſuffiroit pour remplir cet objet.

Cette idée, qui paroîtroit impolitique aux yeux d'un débiteur inſolvable, ne peut paroître telle aux yeux d'une nation réellement riche, & qui ne connoît pas elle-même toute l'étendue de ſes reſſources.

Il ne ſeroit pas inutile non plus de préſenter au public un apperçu de la maſſe d'impoſitions que vous prétendez mettre, & qui doit croître en proportion de la baiſſe de l'aſſignat; car il n'eſt pas juſte que le cultivateur ou le marchand qui n'eſtime que vingt ſols l'aſſignat de cent ſols quand il vend ſa denrée ou ſa marchandiſe, le rende pour cent ſols à la nation quand il paie ſon impoſition: ce qui ne ſeroit pas arrivé ſi vous euſſiez adopté l'impôt en nature. Ce n'eſt point le conſommateur qui dépriſe l'aſſignat, c'eſt le vendeur: c'eſt donc à lui à ſupporter la hauſſe de l'impoſition qu'il paye en aſſignats, après avoir ſouvent reçu lui-même du numéraire en paiement.

Il ſera ſur-tout bien important de ne pas laiſſer plus long-temps flotter incertaine l'opinion ſur la certitude de l'hypothèque, dont les biens des émigrés & des condamnés forment la maſſe. Je ne crois pas qu'il puiſſe s'élever aucun doute ſur les biens des émigrés. Néanmoins, vu l'abus qu'on fait de vos lois ſur le retour accordé aux cultivateurs & aux ouvriers dans certains départemens, il eſt néceſſaire que vous vous prononciez encore très-fortement, & que ceux qui ont été aſſez lâches pour abandonner leur patrie ou pour combattre contre elle, ſachent qu'ils ne trouveront ici qu'un ſol ennemi qui les repouſſera éternellement eux & leur race. Dites à ceux qui y rentrent en fraude de la loi, qu'ils vont y trouver la mort. Quant aux condamnés, vous avez renvoyé à vos comités l'examen de cette affaire, & vous les avez chargés de vous préſenter un moyen de réparer les nombreuſes injuſtices qui ont été commiſes. Sans vouloir prévenir votre déciſion, je crois pouvoir avancer que, ſi bien des innocens ont péri, on a puni auſſi bien des coupables, au jugement deſquels il n'a manqué que les formes; & que tel qui réclame les biens de ſon père comme celui d'un patriote innocent & opprimé, tiendroit un tout autre langage vis-à-vis de vos anciens tyrans, s'ils reve-

noient jamais. On ne manqueroit pas d'adminiſtrer des preuves non équivoques de leur attachement à la cauſe des rois, & des ſecours pécuniaires qu'ils ont fait paſſer aux émigrés, & qui leur ont mérité la proſcription dont alors leurs parens s'honoroient. Soyons juſtes : ſi l'intérêt des particuliers doit vous être cher, ceux de la patrie, indignement trahie par tant d'hommes amis des rois, ne vous ſeront pas moins ſacrés. La patrie vous regarde, & ne vous pardonnera pas une humanité déplacée envers ſes vieux ennemis.

Quand vous aurez bien fait connoître la nature & toute l'étendue de vos reſſources qui, je le ſais, ſont immenſes, donnez auſſi une grande idée du moyen sûr que vous avez de les quadrupler ; ce moyen eſt celui d'une bonne adminiſtration & d'une rigoureuſe économie : l'une augmentera vos revenus, & l'autre diminuera vos dépenſes ; & de ces deux moyens réunis réſultera une grande amélioration dans les finances. Permettez que je vous faſſe à ce ſujet une réflexion que faiſoit autrefois Démoſthène aux Athéniens (1) qui, pour être plus libres que bien d'autres peuples, n'en étoient pas pour cela plus ſages.

« Si vous euſſiez fait, leur diſoit-il, tout ce qui étoit en vous pour éviter les malheurs qui vous accablent, je vous plaindrois ; car je ne verrois pas de moyen de les réparer : mais comme tout ce qui vous arrive ne vous arrive que parce que vous n'avez jamais voulu faire ce qui pouvoit le prévenir, je me flatte que, lorſque vous voudrez donner à vos affaires une attention ſérieuſe, vous aurez bientôt tout réparé. » Je vous dirai aujourd'hui la même choſe. Si vous euſſiez conduit vos finances avec ſageſſe ; ſi vous euſſiez mis dans vos dépenſes une rigoureuſe économie, dans l'adminiſtration & la vente des biens nationaux une ſurveillance qui prévînt de grandes dilapidations, & dans les diverſes branches d'adminiſtration des hommes probes, plus occupés de la proſpérité publique que de leur propre fortune, je ne verrois pas pour vous autant d'eſpérance. Mais comme juſques ici vous n'avez fait rien de tout cela, parce que juſques ici vous n'avez point été libres, j'eſpère beaucoup

(1) Philipp. Ier.

de vos reſſources, quand une bonne fois vous voudrez ſérieuſement faire ce que vous n'avez pas encore fait ni jamais pu faire.

Je ne cacherai point au peuple la cauſe de ſes maux ; la connoiſſance qu'il en aura le prémunira contre de nouvelles ſuggeſtions & contre la perfidie de ſes faux amis.

Les affreuſes journées des 31 mai & jours ſuivans, commandées par des hommes avides d'argent & de pouvoir, qui avoient de grandes dilapidations à couvrir, & qui en méditoient encore de nouvelles, en attaquant la ſouveraineté nationale, ont porté à vos finances le coup le plus terrible, & ont été la ſource des maux qu'éprouve aujourd'hui le peuple, & qui ont laiſſé des plaies longues à guérir ; car quinze mois de ravages faits dans les fortunes publique & particulières, par tous les brigands de la France qui ont partagé cet odieux triomphe, ne ſe répareront pas en quinze mois, quelqu'attention que vous y apportiez. Cette armée de dilapidateurs a bien perdu quelques-uns de ſes chefs ; mais elle eſt encore preſque toute entière organiſée dans toutes les parties de vos adminiſtrations, où, ſous le titre de patriotes eſcluſifs, ſe ſont placés tous les dilapidateurs. Ce ſont eux qui entravent aujourd'hui la marche du gouvernement ; qui agiotent au détriment du peuple, & avec les deniers du peuple, ſur tous les objets de conſommation de ce même peuple qu'ils ont ſi cruellement trompé, & à qui ils n'ont donné juſques ici que des malheurs & des cadavres. Voilà les ennemis que vous avez à combattre, & vous n'avez pas un inſtant à perdre.

Ils firent le 31 mai pour ne pas rendre de compte ; ils viennent d'en tenter encore un pour ſe ſouſtraire aux recherches, eux & tous ceux qu'ils ont aſſociés à leurs dilapidations.

Effrayés des maximes de juſtice que vous profeſſez, & de la réorganiſation de la Convention qu'ils n'avoient diſſoute que pour faire impunément tout ce qu'ils ont fait, ils vous calomnient ; & ils cherchent à prévenir leur chûte en hâtant la vôtre, s'il étoit poſſible que le crime triomphât encore, & que le peuple égaré ſe préparât des maux ſans remède & ſans eſpoir : car ceux qui l'ont rendu déja ſi malheureux ne peuvent que le rendre plus malheureux encore,

puiſqu'il eſt évident qu'ils ne travaillent que pour eux-mêmes, & que le bien public ne peut ſortir des ſources empoiſonnées du brigandage public. Toutes les adminiſtrations, toutes les commiſſions doivent donc être ſoigneuſement épurées, compoſées d'hommes probes & inſtruits, & leurs agens doivent être réduits au plus petit nombre poſſible; car les machines les plus ſimples ſont celles qui marchent mieux & avec les moindres frais. C'eſt alors qu'il vous ſera plus aiſé de reconnoître par quels canaux s'échappent les tréſors de la République, quand le nombre de ces canaux de dilapidation ſera infiniment diminué, & qu'ils ſeront éclairés par le faiſceau des lumières des hommes de bien, qui, n'ayant pas beſoin d'indulgence pour eux-mêmes, n'en auront pas pour le crime, pour l'ineptie, & pour l'inutilité des autres agens de la République.

Les richeſſes de la République ſemblent à quelques-uns être un patrimoine commun que chacun a droit de ſe partager. Que d'hommes ſe ſont jetés ſur cette proie, & veulent vivre aux dépens de l'Etat!

Je ſais que l'entretien de nombreuſes armées, & une adminiſtration auſſi immenſe que celle de notre République, rendent indiſpenſable une foule d'abus qu'il n'eſt pas au pouvoir de la prudence humaine d'empêcher; mais je ſais auſſi que, dans un gouvernement ſage, on ne doit tolérer que ceux qu'on ne peut rigoureuſement empêcher; & que pour en diminuer la ſomme, il en faut chercher le remède dans l'inſtruction & la moralité de ceux qu'on emploie. Malheureuſement il faut avouer que ceux qui inventèrent les réquiſitions ſemblent avoir pris à tâche de ne mettre en réquiſition, pour les places, que le vice & l'ignorance: delà eſt ſortie la plus grande partie des maux du peuple; c'eſt à vous d'en tarir la ſource. Vos adminiſtrations, par ces heureux changemens, devenues meilleures, contribueront également à l'amélioration de vos finances, & feront naître cette confiance qui appelle le crédit dont elle offre elle-même une garantie. Les adminiſtrateurs probes & éclairés vous découvriront les abus qui ſe commettent dans la vente & dans la régie des biens nationaux, vous en indiqueront le remède, & vous préſenteront des vues utiles ſur les moyens d'augmenter le prix des ventes ou des baux des domaines & des effets appartenans à la République.

Les agens des commiſſions, ſi vous conſervez des commiſſions, ou les prépoſés aux agences ſubalternes que vous pourrez établir, s'ils ſont tels que je vous propoſe de les choiſir, vous préſenteront des plans d'économie dans les dépenſes publiques qui ſe font ſous leur ſurveillance; ils vous mettront à portée de licencier cette armée de commis, ſi ruineuſe pour la République, & dont un grand nombre ſerviroit la patrie plus utilement dans les camps que dans la pouſſière des bureaux.

Il eſt auſſi une loi ſévère que vous devez vous impoſer; c'eſt de n'accueillir, en ce moment ſur-tout, de dépenſes que celles qui ſeront rigoureuſement néceſſaires, & éviter ces folles conſtructions dans leſquelles on vous a entraînés. C'eſt ainſi qu'après avoir augmenté les recettes & diminué les dépenſes de l'Etat, il ne vous reſtera plus, pour fortifier le crédit & la confiance publique, que de les affermir ſur les baſes immuables d'un bon gouvernement, dont on ait une idée claire & préciſe & ſur la ſtabilité duquel on puiſſe compter.

Ce gouvernement eſt connu, mais ſes développemens ne le ſont pas encore : donnez-les donc au plutôt; & qu'ils ſoient tels que, ſans en changer la nature, ils en facilitent le mouvement & en aſſurent la durée. Voilà le ſecret de vos finances, & ſur quoi doit repoſer la confiance publique.

Rendez promptement au peuple la liberté du choix de ſes magiſtrats & de ſes adminiſtrateurs; & vous ne pouvez lui rendre cette liberté qu'autant que vous aurez puni d'une manière éclatante tous ceux qui l'ont opprimé, & qui, durant ſon oppreſſion, ſe ſont gorgés de ſes tréſors & de ſon ſang; que le nom de la terreur ſoit à jamais banni du ſol français, ce mot ne doit point reſter dans la bouche d'un peuple auſſi brave; que le gouvernement révolutionnaire finiſſe au moment où il aura détruit entièrement cette ſtupeur qu'il avoit enfantée, & lorſque chaque citoyen pourra, par un choix abſolument libre & dégagé de toute crainte dans tous les ſens, nommer l'homme ſage & l'homme de bien qui doivent cicatriſer les nombreuſes plaies que l'ignorance en délire & la ſcélérateſſe réfléchie ont faites à la patrie : alors nous aurons véritablement atteint notre but, & le peuple pourra oublier dans quels écarts nous avons été jetés, avant

que d'y arriver. En conſéquence, voici le projet de décret que je propoſe.

DÉCRET.

ARTICLE PREMIER.

Le comité des finances ſera chargé de revoir toutes les lois qui ont pu exciter des réclamations de la part des créanciers de l'Etat, & qui auroient compromis la foi publique.

I I.

Il ſera rédigé & imprimé un tableau de la valeur approximée des diverſes propriétés nationales qui, dans chaque canton, ſervent de gage aux aſſignats.

I I I.

Toutes les adminiſtrations & toutes les commiſſions ou agences de la République ſeront épurées, & tous les hommes ineptes ou intrigans qui s'y ſont gliſſés en ſeront exclus, & même punis s'ils ſont coupables de dilapidations.

I V.

Il ſera nommé des tribunaux de comptabilité, pour faire rendre des comptes à tous ceux qui ſont comptables envers la République, & pour infliger des peines aux dilapidateurs.

V.

Il ſera promptement donné à la conſtitution démocratique de 1793 le développement néceſſaire pour la faire marcher & en aſſurer la ſtabilité, afin que le peuple français rentre le plutôt poſſible dans l'exercice de tous ſes droits.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, l'an III.

900.

[illegible]

II.

[illegible]

III.

[illegible]

IV.

[illegible]

V.

[illegible]